RETRAITE SPORTIVE
Fédération Française de la Retraite Sportive

RETRAITE SPORTIVE DE PARIS
65, rue du Moulin des Prés, 75013 Paris
Tél. : 01 53 80 00 46
Courriel : retraitesportive@rsp.paris
Blog : www.sport-seniors-paris.com

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 NOVEMBRE 2025 DE LA RETRAITE SPORTIVE DE PARIS

Procès-verbal

Le 5 novembre 2025, s'est tenue à Paris, au CISP Ravel – 6 Avenue Maurice Ravel à PARIS 12ème, l'Assemblée générale de la Retraite Sportive de Paris sur convocation du Président datée du 15 octobre 2025.

Les membres de l'association étaient appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2024
Rapport moral du Président,
Rapport sur les activités physiques et sportives,
Point sur la formation des animateurs,
Rapport financier : comptes de résultat et bilan de l'exercice 2024-2025 Approbation et affectation du résultat.
Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2025-2026 Approbation
Bilan des forums
Modification du Règlement intérieur Approbation
Cotisation statutaire et tarifs des activités 2026-2027
Élection partielle au Comité directeur
Questions diverses

Il a été établi une feuille d'émargement signée par 86 membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires disposant de 72 pouvoirs, représentant 158 voix.

La séance est ouverte à 14h00 par le Président qui remercie les membres présents, ainsi que Patricia Évrard, Présidente du Corers Île-de-France et Christiane Baquier, Présidente de la RSPO, d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée et passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 6 NOVEMBRE 2024.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le procès-verbal de l'Assemblée générale du 6 novembre 2024.

2. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT.

Pascal Pâris revient sur la saison 2024-2025 qu'il juge globalement satisfaisante malgré plusieurs difficultés liées aux équipements de la ville de Paris.

Il indique que le Comité directeur a décidé de rembourser les adhérents qui n'ont pu profiter de la solution de relogement du bassin Elizabeth à la piscine Jean Dame, ce qui a représenté un coût pour le club de près de 6 K€.

Le Président souligne aussi l'absence d'un maître-nageur titulaire à la piscine de la Cour des Lions entrainant le recours, durant toute la saison, à un personnel intérimaire plus onéreux qu'un salarié classique.

Parmi les aspects positifs, Pascal Pâris cite la création d'un nouveau créneau de gymnastique de maintien en forme au gymnase Charcot et la création au sein du Comité directeur d'une commission développement.
Les effectifs du club progressent de 2% pour se fixer à 778 ; encore loin du niveau atteint avant le Covid (969). Les femmes représentent 83 % des adhérents contre 17 % pour les hommes.

La pyramide des âges montre que l'essentiel des effectifs se situe dans la tranche des 70-74 ans, traduisant un vieillissement de l'ensemble des adhérents.

Les arrondissements les mieux représentés sont toujours le 13e et le 12e.

En matière de communication, Pascal Pâris rappelle la participation aux forums organisés par les mairies d'arrondissements et l'existence du précieux outil d'information que constitue le blog de la RSP.

Après avoir évoqué l'animation des activités, dont le détail sera évoqué dans le rapport qui leur est consacré, le Président constate la poursuite du déficit d'engagement des adhérents pour animer des activités physiques ou pour prendre des responsabilités dans la gestion du club. Il rappelle les conséquences qui en découlent : mise en péril de la pérennité de l'association, recours accru à des animateurs salariés ou des prestataires de service, renchérissement du coût des activités et disparition de certaines d'entre elles.
En opposition à cette constante désaffection de bénévoles, Pascal Pâris cite en exemple deux anciens animateurs qui ont animé pendant une trentaine d'années sans interruption des activités et qui méritent la reconnaissance de tous pour la longévité de leur engagement au service de la RSP.
Le Président, termine son rapport en indiquant que s'il sollicite le renouvellement de son mandat au Comité directeur, il ne souhaite pas se représenter à la présidence de l'association après 8 années d'exercice, et tient à remercier celles et ceux qui tout au long de ces années de présidence l'ont accompagné avec loyauté et fidélité.

3. RAPPORT SUR LES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES.

Danièle Cazaux présente le bilan sportif de la saison 2024-2025 avec 778 inscrits, 14 activités proposées, 43 créneaux horaires, 24 animateurs sportifs bénévoles, 12 bénévoles administratifs, 6 animateurs salariés, 15 heures de prestations de service et 19 équipements sportifs utilisés.

Les activités les plus courues sont la gymnastique, la randonnée, l'aquagym, et la marche nordique.

485 adhérents pratiquaient une activité, 217 deux activités, 57 trois activités, 15 quatre activités, 4 cinq activités.

Danièle Cazaux trace ensuite les perspectives pour 2026 : couvrir le besoin urgent d'animateurs bénévoles dans plusieurs disciplines, renouveler le Comité directeur et le Bureau, utiliser d'avantage la dématérialisation des licences et viser 780/800 adhérents.
Pascal Pâris donne ensuite des précisions sur le futur partenariat avec les centres de prévention Agirc-Arrco qui devrait favoriser la croissance des effectifs de la RSP.

4. RAPPORT SUR LES FORMATIONS DES ANIMATEURS BÉNÉVOLES.

Patrick Chandèze rappelle que les formations sont prises en charge financièrement par le Coders, le Corers et la Fédération.

Après avoir détaillé les cursus de la formation, il indique qu'au cours de la saison 2024-2025, 3 bénévoles ont été formés, 1 FIA et 3 M2 : 1 en Marche nordique, 1 en Activités dansées et 1 en Randonnée pédestre du club RSPO.

Le coût de ces formations se sont élevés à 2.310 € dont 1.200 € de participation de la Fédération, et 480 € du Corers.

5. RAPPORT FINANCIER : COMPTE DE RÉSULTAT ET BILAN DE L'EXERCICE 2023-2024

5.1 Comptes de résultat 2024-2025 : Dominique Robinet indique que les recettes ont progressé de 4,9%, grâce au nombre d'adhérents passé de 762 à 778, et aux cotisations des activités (+ 6 K€), avec un panier moyen passé de 153 € à 157 €.
Il passe, ensuite, en revue les postes de dépenses qui globalement s'accroissent de 3,8%.
Une somme de 8 K€ a été affectée en fonds dédié pour financer des travaux de rénovation du siège.
En conclusion, l'exercice se solde par un résultat positif de 4.136 €.

5.2 Bilan 2024-2025 : à l'Actif, figurent des immobilisations pour 10 K€ et des disponibilités pour 213 K€, dont environ 60 K€ relèvent des adhésions encaissées depuis le 1er juillet au titre de la saison 2025-2026.
Au Passif, sont enregistrés le report à nouveau qui, après affectation du résultat de l'exercice précédent, se fixe à 124 K€, et 4 K€ de résultat de l'exercice. Des provisions pour 22 K€, pour faire face à des imprévus et des dettes qui comprennent les 8 K€ de fonds dédiés et une année de loyer des équipements de la ville de Paris, qui facture avec un an de retard.
Éric Schnell, ancien trésorier de la RSP, intervient sur la présentation des documents transmis aux adhérents et sur la pertinence des 8 K€ affectés en fonds dédiés au regard des 22 K€ de provisions existantes. Pour lui, en réalité, le résultat de l'exercice n'est pas de 4 K€ mais de 12 K€. De même, au bilan ces 8 K€ devraient intégrer les provisions et non être classés en emprunt, qui suppose un support juridique.
Dominique Robinet répond que sur les documents envoyés, il a privilégié le comparatif des résultats des exercices plutôt que de comparer avec un budget prévisionnel établi en début de saison.
Quant aux 8 K€ de fonds dédiés placés en emprunt sur le bilan détaillé, le logiciel comptable utilisé pour gérer les comptes du club les place automatiquement sur cette ligne.

5.3 PRESENTATION DU BUDGET PREVISIONNEL 2025/2026.

Dominique Robinet souligne que le budget a été établi sur des bases prudentes, avec un effectif de 750 adhérents. La part qui revient à la RSP sur la cotisation statutaire de 52 € diminuera légèrement, la Fédération ne supportant plus le coût des assurances.

Le panier moyen de l'adhérent a été fixé à 153 €, ce qui porte le niveau des recettes à 125 K€. Les dépenses globales sont prévues à 128 K€ et le résultat financier à 3 K€.
Le budget prévisionnel affiche donc un léger excédent de 245 €.
Le Président soumet au vote de l'Assemblée les résolutions suivantes :

Première résolution :
Après avoir entendu les rapports présentés, l'Assemblée Générale approuve lesdits rapports et donne quitus au Comité directeur pour sa gestion de l'exercice.
Résolution adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :
Après avoir entendu le rapport financier, l'Assemblée Générale approuve le compte de résultat et le bilan de l'exercice pour la saison 2024-2025, elle décide d'affecter le résultat positif de 4.136 € en report à nouveau.
Résolution adoptée à la majorité, 157 voix pour, 1 contre, 0 abstention.

Troisième résolution :
Après avoir entendu le projet de budget prévisionnel, l'Assemblée Générale approuve le budget établi pour l'exercice 2025-2026.
Résolution adoptée à l'unanimité.

6. BILAN DES FORUMS

Jeanne Gorza, indique que, grâce à un effectif plus important de 30 bénévoles, la RSP a pu être présente sur 9 forums, dont pour la première fois celui du 18ème.
Elle précise que 959 personnes ont été renseignées au cours de ces manifestations et remercie toutes les personnes qui se sont mobilisées pour l'animation de ces journées.

7. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Pascal Pâris expose les motifs des deux modifications du Règlement intérieur qui sont proposées à l'approbation de l'Assemblée.
Il présente ensuite les nouvelles rédactions des deux articles concernés par ces modifications.
Aucune question n'étant posée, Pascal Pâris soumet alors à l'Assemblée la résolution suivante :

Quatrième résolution :
L'Assemblée générale, après avoir entendu l'exposé des motifs, approuve les modifications de l'article 1 premier § et l'article 6 § 6.1 du Règlement Intérieur.
Résolution adoptée à l'unanimité.

8. COTISATION STATUTAIRE ET TARIFS DES ACTIVITÉS – SAISON 2026-2027.

Le Président expose les raisons qui ont conduit le Comité directeur à proposer de porter la cotisation statutaire à 55 € : augmentation de la cotisation fédérale, hors coût des assurances, de 2 € par an durant quatre ans et prise en charge par les clubs du coût des assurances.
Ainsi pour 2026-2027, la cotisation fédérale passant à 28 € hors assurances, à laquelle s'ajoutent les cotisations du Coders de 5 € et du Corers de 5 €, sur les 55 €, si le tarif de l'assurance reste stable, il restera au club pour fonctionner 14,50 € par adhérent.
En revanche la Comité directeur propose que les tarifs des activités restent inchangés pour la troisième année consécutive.
Pascal Pâris soumet alors à l'Assemblée la résolution suivante :

Cinquième résolution :
L'Assemblée générale approuve la cotisation statutaire et les tarifs des activités de la future saison 2026/2027 sur la base des propositions faites par le Comité directeur.

Résolution adoptée à l'unanimité.

9. ELECTION PARTIELLE AU COMITE DIRECTEUR

Pascal Pâris rappelle qu'il y a 8 postes à pourvoir, 6 membres sortants, dont 4 souhaitent renouveler leur mandat, Danièle Cazaux, Chantal Helle, Philippe Mollon-Deschamps, Pascal Pâris, et 2 postes vacants.

Il indique avoir reçu trois candidatures, celles de Hélène Servois, Stanley Jacquet et Alain Faget qu'il invite à bien vouloir se présenter pour éclairer leur candidature.
Alain Faget, absent, ne pouvant donc commenter sa candidature devant l'Assemblée, celle-ci ne sera pas retenue.

Sixième résolution :

Après avoir entendu la présentation de chacun des candidats pour devenir membre du Comité directeur, l'Assemblée générale nomme pour trois ans :

Mesdames Danièle Cazaux, Chantal Helle et Hélène Servois et Messieurs Philippe Mollon Deschamps, Pascal Pâris et Stanley Jacquet.

Résolution adoptée à l'unanimité.

10. QUESTIONS DIVERSES :

Suite à l'intervention de Madame André, s'étant trouvée dans l'impossibilité de se réinscrire cette année au Tennis de Table, Pascal Pâris indique que le club ouvrira en janvier, un nouveau créneau de Tennis de Table de 10h à 12h le lundi à Bercy. Il invite donc cette personne à venir à la permanence pour s'inscrire.
Cette participante signale également que quelques adhérents se sont plaints de n'avoir pas reçu les convocations à l'Assemblée générale.
Enfin elle communiquera aux responsables du club les coordonnées de « La Mie de Pain » qui met à disposition des associations un hôtel et des salles de réunion pour un coût annuel de 5 à 6 K€, bien moins onéreux que le loyer actuel versé par la RSP.

Dominique robinet souhaite pouvoir élargir la commission de développement à de nouveaux membres et est disponible pour recevoir des volontaires.

Pascal Pâris invite ensuite Patricia Évrard, Présidente du Corers Ile-de-France, à prendre la parole.
Patricia Evrard consacre son intervention sur la dynamique de croissance du Comité régional qui enregistre 9.623 licenciés au sein de 34 clubs, sur l'étude de nouvelles activités en direction des jeunes seniors, sur le développement du label Sport Senior Santé et sur le nouveau programme de formation destiné aux dirigeants.
Concernant la Fédération, Patricia Evrard indique que, malgré la progression des licenciés, il sera indispensable que soit votée cette année une nouvelle augmentation de la cotisation de 2 €. En matière de formation, 1.000 animateurs ont été formés au niveau national.
Patricia Evrard conclut son intervention sur la réforme des statuts et du règlement intérieur de la Fédération et sur la création d'une Commission disciplinaire destinée à instruire des dossiers relatifs à des violences, psychologiques ou physiques, à des gestes déplacés ou à des malversations financières, dans le sport.

Personne ne demandant plus la parole, le Président clôt l'Assemblée générale à 16h30.

Pascal PÂRIS	**Danièle CAZAUX**
Président	**Secrétaire générale**